



OPÉRATION PROGRAMMÉE
D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

OPAH

2017-2021

Améliorer ensemble
votre logement



un accompagnement gratuit,
des conseils techniques
et des aides financières
pour améliorer votre confort
au sein de votre logement.

Renseignements

0 800 200 451

Appel gratuit depuis un poste fixe



↳ L'OPAH : LES OBJECTIFS

La Communauté d'Agglomération d'Arlysière met en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), pour une durée de 4 ans, en partenariat avec l'Etat et l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH). L'Opération est à destination des propriétaires occupants de logements privés anciens.



Les aides de ce programme d'amélioration de l'Habitat s'articulent autour de trois priorités :

- améliorer la qualité énergétique des logements
- lutter contre l'habitat dégradé, indigne ou insalubre
- adapter les logements aux personnes âgées et/ou handicapées
- accompagner les copropriétés dans leurs projets de travaux d'amélioration thermique

Vous souhaitez gagner en confort ou en autonomie dans votre logement ?

↳ QUELS TRAVAUX SONT CONCERNES ?

- Les travaux d'économie d'énergie : isolation thermique, amélioration du mode de chauffage, changement des menuiseries...
- La lutte contre l'habitat indigne : travaux lourds visant à résoudre une dégradation importante du logement
- L'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap : transformation d'une baignoire en douche, monte escalier, rampe, volets roulants...



**Vous habitez une des
39 communes d'Arlysère,
vous occupez le logement
dont vous êtes propriétaire,
vous voulez faire des travaux :**



Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grézy-sur-Isère, Grignon, Hauteluce, La Bâthie, La Giétaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancheffe, Queige, Rognaix, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron

➤ QUELLES CONDITIONS D'ELIGIBILITE ?

- Vous êtes propriétaire d'un logement achevé depuis au moins 15 ans (sauf dérogation dans le cadre du handicap) et destiné à un usage de résidence principale.
 - Vos revenus sont inférieurs aux plafonds fixés par les financeurs.
 - Vous n'avez pas commencé vos travaux ! Ceux-ci ne doivent pas débuter avant le dépôt du dossier
- auprès des organismes de financements et seront réalisés par des professionnels (pose et fourniture).
- Selon la nature de vos travaux d'autres conditions à remplir peuvent s'ajouter.



➤ QUELLES AIDES SONT POSSIBLES ?

- Des aides au regard des revenus

- Aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat jusqu'à 50% du coût des travaux HT, plafonnés à 20 000 euros HT
- Aides complémentaires de la Communauté d'Agglomération d'Arlysère
- Aide du département selon les travaux
- Aide de certaines caisses de retraites

A qui s'adresser pour bénéficier de cet accompagnement :



Contactez

SOLiHA Isère Savoie,

l'équipe d'animation
missionnée par Arlysère



0 800 200 451

Appel gratuit depuis un poste fixe

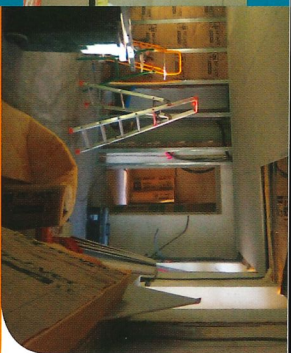
par mail : arlysere@solihha.fr

lors de la permanence hebdomadaire de l'OPAH :

Tous les mercredis de 14 à 17h.

Arlysère

L'Arpège - 2 Avenue des Chasseurs Alpins 73200 Albertville



! Ne commencez pas les travaux avant le dépôt des dossiers auprès des organismes financeurs.

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

ISÈRE SAVOIE



Munissez-vous de votre dernier avis d'imposition sur le revenu pour contacter SOLiHA.

Si votre projet est éligible, l'équipe de SOLiHA sera là pour :

- préciser avec vous, votre projet de travaux pour qu'il corresponde à vos besoins,

- réaliser une étude de faisabilité technique et financière de votre projet, après visite de votre logement,
- monter vos dossiers de demande de subvention,
- vous accompagner tout au long de votre projet.

